

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 09/04/2018 à 19H30**

Présents : MM : DELION - OESTREICHER - HAGEN - MASSON - GONAND
MMES: WINTERRATH – SCHWARTZ - DUMAS

Absent avec excuse : MMES : HEMMER -REYROLLE

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire de séance : Mme DUMAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

➤ **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)

Monsieur HAGEN Jean-Luc souhaite rajouter un point dans les divers, à savoir :

- Décharge sauvage sous le pont route de Preisch

➤ **approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 05.03.2018 (**point N°2**)

Point N°3 – Vote des 3 taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de conserver en 2018 les mêmes taux pour les taxes directes locales qu'en 2017, à savoir :
- **Taxe d'habitation** – base notifiée : 574.000 – taux : 15.77% -
Produit : 90.520 €
- **Foncier bâti** – base notifiée : 452.100 – taux : 17,62 % -
Produit : 79.660 €
- **Foncier non bâti** – base notifiée : 54.600 – taux : 61.86 % -
Produit : 33.776 €
- **Produit fiscal attendu** : 203.956 €

Point N°4 – Vote et approbation du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Vote et approuve** le budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 367.425.20 € ainsi que la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 534.377,75 €

Point N°5 – Participation voyage scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte de participer aux frais d'un voyage scolaire organisé par le Groupe Scolaire Jules Verne à raison de 25 € par élève, soit 700 € pour 28 élèves.

Point N°6 – Travaux de voirie Rue de la Tuilerie – Demande de subvention AMITER

Madame le Maire expose qu'il serait souhaitable d'entreprendre des travaux de réfection de la voirie ainsi que l'aménagement d'un trottoir rue de la Tuilerie afin de sécuriser cette rue empruntée principalement par les enfants de la rue de la Tuilerie et du lotissement.

- Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

montant des travaux : 257.280 € H.T

subvention AMITER (30%) : 77.184 €

autofinancement communal : 180.096 € dont emprunt (60.000 €)

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : septembre-octobre 2018 avec un décompte général définitif en janvier février 2019.

Madame le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- 1° la présente délibération du conseil municipal comportant la sollicitation de la subvention afférente auprès du Conseil Départemental,
- 2° Le devis estimatif des travaux
- 3° La notice descriptive du projet
- 4° Le justificatif de propriété
- 5° Le plan de financement détaillé avec co financeurs et autofinancement
- 6° la fiche AMITER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'entreprendre la réfection de la chaussée et l'aménagement d'un trottoir rue de la Tuilerie. Les travaux étant estimés à 257.280 € H.T.
- de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Moselle la subvention AMITER à hauteur de 30 % pour cet aménagement qualitatif et de sécurité et d'adhérer au dispositif.
- De s'engager à maintenir la propriété de l'ouvrage dans le domaine public de la collectivité pour une durée minimale de 10 ans
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de signer toute pièce afférente à ce dossier.

Point N°7 – Demandes de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** de verser une subvention d'un montant de 200 € à l'Amicale des Parents d'Elèves au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** de verser une subvention d'un montant de 200 € à l'Association des Madeleines de Preisch au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** de verser une subvention d'un montant de 200 € à l'Association de Gymnastique « BREVHA » au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** de verser une subvention d'un montant de 100 € à l'Association APOLO J – Comité local pour le logement autonome des jeunes, au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

- **accepte** de verser une subvention d'un montant de 100 € au Secours Populaire Français au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

- **accepte** de verser une subvention d'un montant de 100 € à l'Association départementale des Restaurants et Relais du cœur de Moselle au titre de l'année 2018.

-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

- **accepte** de verser une subvention d'un montant de 100 € à l'Association pour le don du sang de Boust et Environs au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

- **décide** de ne pas réserver une suite favorable à la demande de subvention faite par la Prévention Routière – Comité Départemental de Moselle au titre de l'année 2018.

Point N°8 – Devis Crea Paysage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte le devis présenté par la Société CREA PAYSAGE, à savoir :
- Environ 50 tilleuls - 18/20 à 160 € l'unité soit 8.000 € H.T.
- Entretien des plantations - 1^{ère} année (arrosage 1 fois par semaine de mai à septembre suivant conditions climatiques) à 110 € H.T. par passage.

- Option : binage aux pieds des arbres – 3 interventions de mai à septembre – forfait pour l'ensemble 975 € H.T.
Garantie de reprise : 2 années de végétation

Point N°9 – Transfert dans le domaine public communal de voies privées issue du lotissement « Les Carrés Saint Hippolyte »

Madame le Maire expose l'historique du lotissement « Les Carrés Saint Hippolyte »,

Vu le permis d'aménager N°PA 05757413N0001,

Vu la convention de transfert des équipements et espaces communaux du lotissement passée avec la Société NEXITY FONCIER CONSEIL le 14/02/2013,

Vu la déclaration attestant l'achèvement des travaux à la date du 12/05/2014,

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du 09/02/2018 attestant l'achèvement des travaux à la date du 27/11/2017,

Vu le rapport de vérification en date du 17/07/2014 établi par la Société CITEOS attestant la conformité du réseau d'éclairage public,

Vu le rapport de vérification en date du 04/10/2017 établi par le service SPANC de la CCCE attestant la conformité de la mini station d'épuration,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'acquisition, à l'euro symbolique, de la voirie, de l'éclairage public, de la mini station d'épuration, des espaces verts, trottoirs et réseaux eaux pluviales issus du lotissement « Les Carrés Saint Hippolyte ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE au profit de la Commune de Basse-Rentgen le transfert dans le domaine public communal : de la voirie, de l'éclairage public, de la mini station d'épuration, des espaces verts, trottoirs et réseaux eaux pluviales issus du lotissement « Les Carrés Saint Hippolyte ».

Les parcelles devant être cédées sont les parcelles cadastrées :

- Section N°34 – Lieudit « Schmitt » - parcelle N°233 – surface 33a80ca
- Section N°34 – Lieudit « Schmitt » - parcelle N°234 – surface 00a14ca

- Section N°34 – Lieudit « Schmitt » - parcelle N°235 – surface 00a98ca
- Section N°34 – Lieudit « Schmitt » - parcelle N°236 – surface 04a20ca
- Section N°34 – Lieudit « Schmitt » - parcelle N°237 – surface 64a60ca. (voir plan ci-joint).
- DIT que cette acquisition se fera au prix d'un euro symbolique.
- DIT que les frais sont à la charge du vendeur.
- AUTORISE Madame le Maire à engager les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété.
- *AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles ci-dessus désignées au prix de un euro symbolique.*

Cette délibération annule et remplace celle du 13/11/2017.

Point N°10 – Divers

Report âge participation au repas des anciens

Madame le Maire informe les conseillers municipaux du manque de participation des personnes atteignant 60 ans au repas des anciens organisé annuellement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de reporter à 65 ans, la possibilité de participer au repas des anciens à compter de 2019.

Décharge sauvage sous le pont route de Preisch

Suite à la demande de Monsieur HAGEN, Madame le Maire propose que l'ouvrier communal se charge d'enlever les déchets formant une décharge sauvage sous le pont route de Preisch. Une aide par l'un ou plusieurs membres du conseil municipal serait la bienvenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 16/04/2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 16/04/2018.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

V. Winterrath

